



Conseil de l'Eau
GASPÉSIE SUD

**POUR L'AVENIR DURABLE DE
LA RIVIERE BONAVENTURE**

**DÉVELOPPEMENT D'UN MODE DE
GESTION ADAPTÉ AU MILIEU –
PHASE II**



DESCRIPTION DE PROJET

19 JUIN 2015

POUR L'AVENIR DURABLE DE LA RIVIÈRE BONAVENTURE

- Développement d'un mode de gestion adapté au milieu – PHASE II

LE PROMOTEUR DU PROJET

Le **Conseil de l'Eau Gaspésie Sud (CEGS)**, organisme à but non lucratif, a vu le jour en 2009 afin de promouvoir et soutenir la protection et la mise en valeur de l'eau et de ses usages sur la partie sud de la Gaspésie. C'est une table de concertation qui regroupe près de 22 représentants d'organismes du milieu provenant de différents secteurs d'activités : milieu municipal, chasse et pêche, industrie forestière, agriculture, loisirs et plein air, environnement, etc..., ainsi que 8 ministères dont les mandats se rattachent à l'eau.

Le CEGS est l'un des 40 organismes de bassin versant constitués au Québec dont la principale mission est la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau, en concordance avec la Politique Nationale de l'Eau du Québec.

Le territoire d'intervention de l'organisme s'étend sur une superficie de 12 169 km² et englobe 47 bassins versants principaux, de la rivière Nouvelle à la rivière Malbaie. Depuis la mise en place de l'organisme plusieurs outils ont été développés, particulièrement en lien avec la cohabitation des usages sur la rivière Bonaventure et la préservation de la bande riveraine des cours d'eau. De plus, le CEGS participe activement aux tables de concertation sur l'utilisation des ressources du territoire (forêts, aires protégées, paysages, changements climatiques, énergie, etc.). Un de ses mandats principaux au cours des dernières années a été de réaliser un «*Plan Directeur de l'Eau*» pour son territoire d'intervention (portrait, diagnostic, plan d'action) qui constitue un plan global sur l'utilisation viable des cours d'eau de son territoire d'intervention touchant à la fois les utilisateurs, l'environnement naturel et le milieu bâti.

Par conséquent, le rôle et les responsabilités du CEGS font de l'organisme le promoteur tout indiqué pour la réalisation du présent projet.

LA MISE EN CONTEXTE

Portrait de la rivière Bonaventure

Prenant sa source dans les monts Chic-Chocs en Gaspésie, la rivière Bonaventure coule sur un parcours de 125 km jusqu'à la baie des Chaleurs. En amont, elle sillonne le territoire public de la MRC Haute-Gaspésie et de la MRC Bonaventure. Dans sa partie plus aval, elle traverse les municipalités de Saint-Alphonse et de Saint-Elzéar, pour terminer sa course dans la Ville de Bonaventure.

Une rivière à vocation récréotouristique

Cette rivière a vu sa vocation évoluer au fil du temps. Voie de navigation depuis longtemps, elle a été utilisée pendant de nombreuses années pour le flottage du bois coupé dans les chantiers forestiers situés en amont. Considérée dans les années 1900 comme un haut lieu de pêche sportive au saumon pour une élite privilégiée, le cours d'eau attire toujours de nos jours des passionnés de pêche au saumon atlantique en provenance de partout. Elle séduit également de plus en plus d'adeptes d'activités récréatives nautiques, comme la descente en canot-kayak, pratiquées par la population locale mais également par les visiteurs, pour la plupart friands de milieux naturels intacts et authentiques.

En termes d'achalandage, les activités récréatives structurées, c'est-à-dire celles offertes par un fournisseur de services, attirent annuellement des milliers de personnes. En effet, en 2013 on totalise presque 6 500 jours-pêche cumulées par près de 2 000 pêcheurs de saumon pour des retombées économiques avoisinant les \$4 millions. Les activités récréatives aquatiques offertes par l'entreprise Cime Aventures attirent aussi un lot de personnes qui a été évalué en 2013 à près de 13 000. L'industrie touristique liée à la rivière Bonaventure crée à l'heure actuelle près de 120 emplois directs.

Des milliers d'usagers libres (pagayeurs, baigneurs, apnéistes et autres), qui ne passent pas par un fournisseur de services, viennent augmenter de façon notoire l'achalandage. Ainsi à ce chapitre, la Bonaventure se classe au sommet des rivières les plus fréquentées de la Gaspésie. Cette situation mène à d'importants conflits d'usages qui à ce jour, malgré de nombreux efforts de cohabitation, demeurent toujours problématiques. À cet effet, un récent sondage par la ZEC de la rivière Bonaventure, réalisé par une étudiante du Cégep de la Gaspésie et des îles, auprès de 430 pêcheurs sportifs au saumon de la rivière Bonaventure, démontre que 11% de ces pêcheurs ont dit avoir vécu à plusieurs reprises des incidents sur la rivière et que ces incidents étaient à 87 % en lien avec les autres usagers, majoritairement des embarcations. De plus, des 54 répondants à une question portant sur les facteurs qui influenceraient leur décision de ne pas fréquenter la rivière, 49 % ont choisi le facteur «mauvaise expérience vécue lors d'un séjour de pêche». Ces résultats nous indiquent que la qualité des expériences vécues sur la rivière Bonaventure n'est pas optimale, phénomène qui risque à plus ou moins court terme d'affecter les fournisseurs de services et donc les retombées économiques générées par cette industrie. Le manque d'encadrement dans la pratique d'activités récréatives sur la rivière est, à certains égards, responsable de toutes sortes de situations problématiques : incidents/accidents, comportements déplacés, déchets dans le milieu, non respect des propriétés privées, etc.

Une rivière attirante pour la villégiature

On constate une demande grandissante tant pour des chalets saisonniers que pour des résidences permanentes aux abords de la rivière, ce qui constitue une pression supplémentaire sur l'intégrité de la rivière Bonaventure, spécifiquement sur ses rives. Afin de documenter ce phénomène, une évaluation de la qualité des rives de la rivière, garantes d'une rivière en santé, a été réalisée par le CEGS lors de relevés sur le terrain à l'été 2013. Cette étude a permis de constater que près de 25 % des rives de la rivière en territoire municipal sont altérées, principalement par l'établissement humain, ce qui n'est pas sans conséquence sur la qualité des paysages naturels et sur la qualité de l'eau. D'ailleurs lors d'un forum d'échanges sur l'avenir de la rivière Bonaventure tenu en mai 2014 et qui a réuni près de 125 personnes du milieu, l'altération des rives de la rivière s'avère l'une des préoccupations majeures de la population locale. Spécifiquement, les participants se sont dits particulièrement inquiets par le développement non structuré ou non planifié de la villégiature et du résidentiel et de ses effets (dégradation visuelle, pollution générée par les installations septiques plus ou moins efficace, non respect de la réglementation, etc.). À l'heure actuelle, il n'existe pas de cadre de gestion assez défini pour permettre l'application de mesures destinées à éviter ces problèmes.

L'activité humaine et ses effets

La popularité de la rivière Bonaventure ne s'avère pas sans conséquence. On peut noter la présence de multiples déchets qui jonchent ses abords et son lit, la dénaturalisation de ses rives ainsi que la prolifération, de plus en plus marquée, d'algues vertes qui dénotent une certaine dégradation de ses eaux. Finalement, l'achalandage récréotouristique de plus en plus important apporte aussi son lot de défis en matière de cohabitation entre usagers et envers les propriétaires riverains, d'accommodations sanitaires le long du cours d'eau, de sécurité et autres.

Tous ces enjeux font ressortir l'importance d'assurer un avenir viable à cette rivière en réexaminant son développement et en définissant les moyens pour garantir sa pérennité, donc de maintenir les retombées socio-économiques (viabilité du produit touristique) associées à ses attributs (qualité des paysages, qualité de l'eau, qualité des habitats du saumon, etc.). La rivière Bonaventure s'avère un cours d'eau prioritaire en matière de suivi et d'intervention dans la région.

Les démarches antérieures en matière de gestion

C'est justement à cause des différents potentiels qu'offre la rivière que les acteurs du milieu ont mené une démarche dans les années 1990 qui avait pour objectif la création d'un «*Parc régional de la rivière Bonaventure*». Selon ses promoteurs, ce statut de parc régional aurait donné la possibilité d'encadrer le développement domiciliaire et de la villégiature et de baliser la pratique d'activités récréatives à l'intérieur de ses limites. Toutefois, à cause des nombreuses considérations administratives et légales liées à la désignation et la mise en place d'un tel parc, le dossier a été abandonné malgré les efforts investis.

En 2004, le Conseil de bassin versant de la rivière Bonaventure (CBVRB), organisme de gestion intégrée de l'eau par bassin versant, est mis en place grâce à un programme pilote de « rivières prioritaires » du gouvernement du Québec. On vise à assurer la protection et la mise en valeur du milieu hydrique du bassin versant de la rivière Bonaventure et des ressources qui y sont associées et ce, dans une perspective de développement durable. Seul organisme de cette nature à l'époque en Gaspésie, le travail du CBVRB a mené à l'élaboration du « Plan directeur de l'eau de la rivière Bonaventure », outil de planification dans lequel on retrouve des actions afin de garantir un avenir viable pour cette magnifique rivière. Cependant, en 2010, le déploiement de la gestion intégrée de l'eau dans l'ensemble du Québec a mis fin au financement récurrent de l'organisme, ce qui a amputé son pouvoir d'action.

Afin d'harmoniser les différentes utilisations de la rivière durant la saison estivale et favoriser un climat de bonne entente entre les adeptes de la pêche et ceux pratiquant des activités récréatives comme la descente en canot/kayak et la baignade, un Comité de cohabitation des usagers a été formé en 2006 sur l'initiative du CBVRB. Chaque année, les représentants d'usagers s'engagent à respecter certaines consignes rassemblées dans une « Entente de cohabitation ». Ce travail de concertation s'applique particulièrement à réduire le plus possible les conflits d'usage durant la période de fort achalandage estival. Cette entente annuelle est de plus en plus difficile à conclure pour de multiples raisons.

La démarche actuelle – Planifier l'avenir de la rivière

La rivière Bonaventure est un pôle d'attraction important pour la Gaspésie. L'actuel projet s'insère dans un projet plus global, divisé en trois phases, qui vise à assurer la pérennité de la rivière Bonaventure afin qu'elle puisse contribuer encore longtemps aux retombées socio-économiques et environnementales dans les communautés environnantes.

- ❖ **Phase I** (déjà réalisée) : Tenue d'un « Forum d'échanges sur l'avenir de la rivière Bonaventure » en mai 2014. Le principal objectif était de cibler des pistes de solutions pour assurer la viabilité environnementale, sociale et économique de cette rivière. Ce forum a permis de faire ressortir l'importance d'assurer l'avenir de cette rivière en réexaminant son développement et en définissant les moyens pour garantir sa pérennité au bénéfice de toute la collectivité. Les résultats de ce forum sont réunis dans un bilan dont les principaux constats sont :
 - Préserver le caractère naturel de la rivière
 - Limiter les impacts de l'établissement en bordure de rivière
 - Mieux contrôler et encadrer les activités récréatives
 - Prévenir la pollution générée par les activités récréatives
 - Assurer une expérience récréative de qualité
 - En milieu forestier, limiter les impacts des coupes et de la voirie
 - Limiter les risques associés aux inondations et à l'érosion dus aux fortes crues

- ❖ **Phase II** (projet actuel) : Développement d'un mode de gestion de la rivière Bonaventure adapté au milieu.

- ❖ **Phase III** (en 2016) : Mise en place du mode de gestion issu de la phase II, tout en continuant la mobilisation des intervenants, en renforçant l'approche de concertation et l'approche participative.

LE PROJET

La Gaspésie est un pays de rivières et de ruisseaux. La rivière Bonaventure fait partie intégrante de notre patrimoine et de notre identité locale et elle est également essentielle à notre qualité de vie actuelle et à venir. Cette rivière est un lieu de formidables occasions mais aussi de nombreux défis. Il importe de consacrer une plus grande attention à cette richesse collective en déterminant les moyens à prendre afin d'assurer la durabilité de ce milieu naturel. Selon les conclusions du forum d'échanges (Phase I), il s'avère nécessaire de mettre en place des mesures de gestion pour minimiser les impacts négatifs du développement sur cet écosystème et mettre en place une utilisation efficiente et durable de ce capital naturel remarquable.

Par conséquent, les enjeux majeurs entourant l'utilisation durable de la rivière Bonaventure et la viabilité de l'industrie récréotouristiques sont :

- Encadrement du développement récréotouristique et résidentiel
- Cohabitation entre usagers
- Maintien du caractère unique de la rivière

À cet effet, le présent projet vise à doter les acteurs locaux et régionaux d'un «**mode de gestion adapté au milieu pour le développement durable de la rivière Bonaventure**», ce qui facilitera la planification du développement et l'exercice des droits et responsabilités de ses utilisateurs.

Ce mode de gestion va s'articuler autour de 3 axes spécifiques :

- Les activités récréotouristiques
- L'établissement en bordure de l'eau (villégiature et résidentiel)
- L'environnement

Il importe de préciser que le mode de gestion qui sera développé se veut un outil transférable et applicable dans d'autres communautés de la région ou de l'extérieur.

Il est prévu dans le cadre du projet de favoriser l'arrimage avec des projets complémentaires en voie de réalisation dans la région. On pourra de cette manière favoriser l'atteinte d'objectifs communs et créer une synergie avec les intervenants actifs dans le développement de nouveaux modèles de gestion et d'utilisations durables du territoire gaspésien. Le Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD) en est un exemple.

La rivière Bonaventure, façonne l'histoire de la collectivité environnante et soutient son développement, elle mérite donc la plus grande attention.

Les objectifs

La démarche globale, c'est-à-dire l'ensemble des trois phases, vise à assurer la pérennité de la rivière Bonaventure afin qu'elle puisse contribuer encore longtemps aux retombées socio-économiques et environnementales dans les communautés environnantes.

Les objectifs du présent projet sont les suivants :

- ✓ Assurer le maintien des retombés socio-économiques associés au récréotourisme
- ✓ Mobiliser et impliquer activement l'ensemble des acteurs concernés par le développement durable de la rivière;
- ✓ Encadrer le développement récréotouristique et résidentiel
- ✓ Rendre possible la réalisation d'actions concertées sur la rivière;
- ✓ Contribuer le plus possible à limiter les impacts négatifs des activités récréatives et de villégiature en place ou émergentes sur le caractère unique et authentique de la rivière;
- ✓ Doter les municipalités du territoire d'outils en matière de gestion du développement en lien avec la rivière;
- ✓ Doter les intervenants du milieu récréotouristique d'outils pratiques et applicables pour favoriser l'harmonisation des usages et la préservation de la rivière;
- ✓ Identifier des outils novateurs et pertinents pour le développement durable de la rivière;
- ✓ Faciliter le transfert à d'autres communautés des connaissances et de l'expertise acquises durant le projet.

La mise en œuvre de ce projet vise l'atteinte de résultats tangibles, mesurables et concrets qui feront progresser la région en matière de conservation et de gestion durable d'un milieu naturel utilisé à des fins récréotouristiques.

L'approche proposée

Afin d'assurer l'atteinte du but et des objectifs associés, le projet comporte 4 étapes qui sont les suivantes :

- 1) ***Recherche d'information sur des modes de gestion existants à travers le monde et analyse de leurs avantages et désavantages*** (ex. parcs régionaux français, gestion intégrée de usages du territoire au Royaume-Uni, «stewardship initiatives» aux États-Unis et en Colombie-Britannique et autres)
- 2) ***Élaboration de scénarios de gestion adaptés à la rivière Bonaventure et validation auprès des intervenants locaux concernés***

À lumière des conclusions du «Forum d'échanges sur l'avenir de la rivière Bonaventure» et des recherches effectuées, des scénarios de gestion seront élaborés. Ces scénarios seront la base des travaux d'un Comité Aviseur qui se penchera sur les éléments les plus pertinents et les façons de faire les plus appropriées et applicables à la situation prévalant sur la rivière.

Les organismes/organisations dont le mandat et les actions sont associées à la rivière seront invités à participer aux travaux du Comité Aiseur.

De plus, il est prévu de faire appel aux connaissances d'experts, tels que chercheurs, professionnels et gestionnaires publics afin d'accompagner la démarche à certaines étapes du projet et confirmer la validité des mesures de gestion préconisées.

Dans le cadre de cette étape, les options règlementaires les plus appropriées, les instruments de gestion les mieux adaptés et les instances les plus aptes à assumer l'application de ce nouveau mode de gestion seront identifiés et analysés.

Le mode de gestion recherché aura diverses composantes : outils de gestion, outils d'aide à la prise de décisions (ex. étude de capacité de support de la rivière), outils de médiation, outils de suivi et d'évaluation des mesures mises en place (ex. indicateurs environnementaux et socio-économiques) et autres.

3) Consultation publique de la population

Afin de valider les orientations préconisées, la population sera invitée à une consultation publique où seront présentés les scénarios retenus et qui visera à recueillir les préoccupations, suggestions et bonnes idées des citoyens utilisateurs de la rivière. La population environnante sera appelée à se prononcer sur les mesures préconisées et à identifier celles qui leur semblent les mieux adaptées. On ira de ce fait obtenir l'adhésion des utilisateurs de la rivière pour la suite de la démarche.

4) Détermination du mode de gestion le plus adapté

À la suite de la consultation de la population, un scénario sera finalisé à partir des commentaires reçus. Il en découlera une proposition qui reflète la réalité locale et les exigences des intervenants qui opèrent sur la rivière. La proposition retenue sera soumise aux instances en place afin que celles-ci statuent sur le concept.

Ce qui se fera en lien avec la rivière Bonaventure va pouvoir servir dans le futur pour d'autres rivières. En effet, la méthodologie d'application du modèle de gestion pourra être transférée.

5) Rapport final du projet et initialisation des démarches de mise en place du mode de gestion choisi par le milieu (préparation de la Phase III)

Afin de préparer la phase de mise œuvre, il est prévu de monter un plan d'action qui identifie les ressources humaines et financière nécessaires pour initialiser le déploiement du mode de gestion. Également, il est prévu dans cette étape de mettre de l'avant certaines actions du plan d'action.

L'ÉQUIPE DE RÉALISATION

L'équipe de travail du CEGS est actuellement constituée de 2 professionnels permanents en environnement et en gestion de projets ainsi qu'une professionnelle occasionnelle en biologie/géomatique. L'équipe cumule donc près de 40 ans d'expérience en matière de gestion intégrée des ressources et du territoire, de développement durable et de concertation. Cette expérience s'avère un atout incontestable pour la réussite du projet.

Depuis sa mise en place, l'organisme a acquis de multiples compétences, particulièrement en élaboration de plans de gestion et de plan de restauration, en suivi de milieux aquatiques (eau, organismes aquatiques), en évaluation de la qualité des bandes riveraines et en détermination de mesures de restauration. Il s'est activement impliqué dans le dossier de la cohabitation des usages sur la rivière Bonaventure. De plus, le CEGS participe aussi aux tables de concertation sur l'utilisation des ressources du territoire (forêts, aires protégées, paysages, changements climatiques, énergie, etc.). Un de ses mandats principaux au cours des dernières années a été de réaliser un «*Plan Directeur de l'Eau*» pour son territoire d'intervention (portrait, diagnostic, plan d'action) qui constitue un plan global sur l'utilisation viable des cours d'eau de son territoire d'intervention.

Soutien particulier au projet

Étant donné les différents volets touchant le développement viable de la rivière Bonaventure et les besoins en compétence complémentaire, d'autres professionnels seront interpellés afin de bonifier les champs d'expertise requis pour assurer la réussite du projet. Ces professionnels constitueront un Comité d'experts : récréologue du Cégep de la Gaspésie et des Îles, sociologue du Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD), aménagiste de la MRC Bonaventure et autres à déterminer selon l'avancement du projet.

De plus, le projet propose une nouvelle façon de faire. Par conséquent, on fera appel au soutien du Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD) pour accompagner la démarche en utilisant les méthodes d'animation afin de mieux rallier les points de vue des parties prenantes et arriver à atteindre un consensus général dans le groupe sur les orientations et mesures préconisées. Il sera ensuite plus facile d'obtenir une acceptabilité sociale quant au mode de gestion choisi.

Le CIRADD est un centre de recherche affilié au Cégep de la Gaspésie et des Îles qui fait partie du réseau des CCTT-PSN (Centre collégial de transfert de technologie en pratiques sociales novatrices) au Québec. Pour ce faire, le CIRADD propose d'utiliser des outils de «*Réflexion-action-participative*» pour appuyer le projet. La réflexion-action-participative a pour principe de valoriser les savoirs et points de vue de toutes les parties concernées, afin de favoriser l'émergence d'une compréhension mutuelle de laquelle des transformations concrètes peuvent découler. C'est une approche qui se veut dynamisante et qui permet d'installer un climat stimulant où tous les participants évoluent à un même niveau. Trois activités de réflexion avec les acteurs concernés seront mises en œuvre, l'une portera sur la connaissance des acteurs, la seconde sur la compréhension des problèmes et la troisième sur l'évaluation des options de modes de gestion.

LE PLAN DE RÉALISATION DÉTAILLÉ

Le déroulement du projet se fera comme suit :

VOLET	ÉTAPE DE RÉALISATION	ÉCHÉANCIER
Étapes préparatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'un groupe de travail consultatif constitué d'experts - Constitution d'un Comité Aviseur (orientation, validation) 	<i>Mai 2015</i>
1) Recherche d'information sur des modes de gestion existants à travers le monde et analyse de leurs avantages et désavantages	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche sur Internet et dans la littérature - Recherche d'information auprès d'experts - Tenue de séances de travail du Comité Aviseur (1) 	<i>Juin à juillet 2015</i>
2) Élaboration de scénarios de gestion adaptés à la rivière Bonaventure et validation auprès des intervenants locaux concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de différents scénarios - Tenue de séances de travail du Comité Aviseur (2) - Élaboration du scénario de gestion choisi 	<i>Août à décembre 2015</i>
3) Consultation publique de la population	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'une consultation publique (validation du scénario) - Compilation et analyse des discussions et commentaires récoltés 	<i>Janvier et février 2016</i>
4) Détermination du mode de gestion le plus adapté	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration du mode de gestion - Tenu de séances de travail du Comité Aviseur (3) 	<i>Mars 2016</i>
5) Rapport final du projet et initialisation des démarches de mise en place du mode de gestion choisi par le milieu (préparation de la Phase III)	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction du rapport final de projet - Élaboration d'un plan d'action pour la mise en place du mode de gestion adaptée - Mise en œuvre de certaines actions du plan d'action - Tenue de réunions du Comité Aviseur (4) 	<i>Avril 2016</i>

LES RÉSULTATS ATTENDUS

La réalisation de ce projet contribuera à :

- Consolidation de 120 emplois directs liés au produit d'appel qu'est la rivière
- Application d'une nouvelle approche tenant compte des attentes des communautés
- Rapprocher les citoyens et les municipalités environnantes de la gestion et de la protection de la rivière
- Climat de confiance amélioré entre les usagers, les municipalités et les intervenants récréotouristiques
- Amélioration du niveau de dialogue et de confiance entre la communauté et les gestionnaires
- Comportement responsable accru des usagers
- Identification de mesures concrètes à mettre en œuvre
- Sensibilisation de la population locale, les municipalités et tous les autres intervenants susceptibles d'influencer la qualité des activités récréotouristiques
- Maintien des bénéfices économiques liés au récréotourisme
- Exportabilité d'un modèle de gestion établi par le milieu
- Etc.

La gestion du projet sera coordonnée par le Conseil de l'Eau Gaspésie Sud qui verra à assurer l'atteinte des objectifs dans les délais prévus. Les aspects administratifs et financiers seront suivis par la Direction de manière à bien associer les ressources disponibles aux différentes activités mises en œuvre tout au long du projet.

L'élaboration d'un plan de travail associé au calendrier de réalisation guidera la série des activités et permettra d'ajuster au besoin le tir afin de respecter les échéances et les objectifs. Pour assurer un suivi du plan de travail, il est prévu que le directeur et la chargée de projet se rencontrent sur une base hebdomadaire. Il importe de souligner que tout imprévu sera géré par les réflexes habituels du Conseil de l'Eau qui ont toujours permis de trouver une solution rapide aux situations inédites.